

RAPPORT 2016 SUR LA LIBERTÉ DE RELIGION DANS LE MONDE – NIGER

Résumé analytique

La constitution interdit la discrimination religieuse et prévoit la liberté de religion et de culte en tenant compte de l'ordre public, de la paix sociale et de l'unité nationale. Elle prévoit la séparation de l'État et de la religion et interdit les partis politiques à coloration religieuse. Le gouvernement interdit le port du voile complet dans la région de Diffa en vertu des dispositions régissant l'état d'urgence afin de prévenir la dissimulation des bombes et des armes. Le gouvernement interdit également les événements de prosélytisme publics en plein air en raison des préoccupations de sécurité. Selon les médias, le président Mahamadou Issoufou, lors de sa campagne de réélection en février, aurait déclaré qu'il régulerait l'expansion du wahhabisme dans le pays mais jusqu'à la fin de l'année il n'a pris aucune action.

Selon les responsables religieux, la coopération entre les communautés chrétienne et musulmane a continué à s'améliorer au lendemain des manifestations violentes et mortelles de janvier 2015 dans les villes de Niamey et de Zinder. L'agitation a été provoquée par une déclaration publique du président Issoufou « nous sommes tous Charlie » lors d'un événement à Paris commémorant les meurtres de *Charlie Hebdo*. Alors que la majorité de la population adhère à l'interprétation maliki de l'islam sunnite, les dirigeants musulmans ont signalé que le wahhabisme a augmenté en nombre et en influence au cours de l'année. Le chef de l'Association islamique du Niger et l'archevêque de Niamey ont exhorté la coopération mutuelle sur la Journée nationale du nettoyage en octobre, en mettant en exergue l'importance de la propreté et l'égalité des communautés propres avec la foi.

En juillet, la deuxième Dame des États-Unis a rencontré des représentants du ministère de l'Intérieur (MOI) et des dirigeants de divers groupes religieux pour discuter de l'importance de la tolérance religieuse, de la diversité et du respect de la lutte contre l'extrémisme et la volatilité dans la région. L'Ambassadeur et les représentants de l'ambassade des États-Unis ont continué à plaider en faveur de la liberté de religion et de la tolérance à travers des rencontres avec les dirigeants musulmans et au soutien des dialogues inter- et intra-religieux dans tout le pays. L'ambassade a abrité des événements et organisé des activités de sensibilisation et des programmes d'échange avec les responsables religieux et de la société civile en vue de promouvoir la tolérance religieuse et encourager le dialogue inter-religieux, y compris plusieurs repas de rupture de jeûne inter-religieux.

NIGER

Section I. Démographie religieuse

Selon les estimations du Gouvernement des États-Unis, la population totale du Niger s'élève à 18,6 millions (estimation de juillet 2016). Selon le MOI, plus de 98% de la population est musulmane. Environ 95% des musulmans sont sunnites et 5% chiïtes.

Les catholiques et protestants représentent moins de 2% de la population. Il y a quelques milliers de Baha'is, qui résident principalement à Niamey et dans les communautés sur la rive ouest du fleuve Niger. Un très faible pourcentage de la population adhère principalement aux croyances religieuses indigènes. Certaines personnes adhèrent aux croyances religieuses syncrétiques qui associent les pratiques indigènes traditionnelles avec l'islam.

Section II. Situation du respect de la liberté de religion par le gouvernement

Cadre juridique

La constitution interdit la discrimination religieuse, spécifie la séparation de la religion et de l'État comme principe inaltérable et stipule l'égalité en vertu de la loi pour tous indépendamment de la religion. Elle protège la liberté de conscience, de religion et de culte et le libre exercice de la foi, conforme à l'ordre public, à la paix sociale et à l'unité nationale. La Constitution stipule également qu'aucune religion ou confession ne peut revendiquer le pouvoir politique ou s'ingérer dans les affaires d'État et interdit les partis politiques fondés sur l'affiliation religieuse.

Les organisations non gouvernementales, y compris les organisations religieuses, doivent s'inscrire auprès du ministère de l'Intérieur. L'enregistrement s'obtient après présentation des documents juridiques requis tels que la charte du groupe, et la vérification des antécédents des dirigeants de l'organisation. Bien que certaines organisations religieuses non enregistrées fonctionnent sans autorisation dans des régions reculées, seules les organisations enregistrées sont des entités juridiquement reconnues. Le ministère de l'Intérieur requiert que les dignitaires religieux prenant parole devant un grand rassemblement national appartiennent à une organisation religieuse enregistrée ou qu'ils obtiennent une autorisation spéciale. Les groupes non enregistrés ne sont juridiquement pas reconnus et donc pas autorisés à fonctionner.

Les groupes religieux enregistrés qui souhaitent obtenir un statut juridique permanent doivent faire l'objet d'une évaluation de trois ans et une période probatoire sous la supervision du Bureau des affaires religieuses, avant que le ministère de l'Intérieur, accorde un changement de statut légal de probatoire à permanence.

Selon la constitution, le président, le premier ministre et le président de l'Assemblée nationale doivent prêter serment sur le livre saint de son obéissance religieuse. En vertu de la loi, d'autres hauts fonctionnaires sont également tenus de prêter serment à leur prise de fonction.

NIGER

Le gouvernement interdit le port du voile complet dans la région de Diffa en vertu des dispositions régissant l'état d'urgence afin de prévenir la dissimulation des bombes et des armes.

Le gouvernement interdit les événements de prosélytisme en plein air pour tous les groupes religieux en raison des préoccupations exprimées en matière de sécurité. Il n'y a aucune restriction sur le prosélytisme pacifique privé ou l'abandon des croyances religieuses personnelles par un individu au détriment d'une religion et en faveur d'une autre, tant que le groupe qui gère cette transition est enregistré auprès du gouvernement.

La création d'une école religieuse doit requérir l'implication conjointe du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Éducation compétent. Les écoles privées coraniques ne sont pas réglementées. Il n'y a pas d'enseignement religieux dans les écoles publiques.

Il n'y a pas de restrictions sur la délivrance de visas pour les chefs religieux en visite ; cependant, la résidence permanente des chefs religieux étrangers doit être approuvée par le ministère de l'Intérieur.

Le pays est une Partie au Pacte international sur les droits civils et politiques.

Pratiques gouvernementales

Selon les médias, le président Issoufou, pendant sa campagne de réélection en février, aurait déclaré qu'il régulerait l'expansion du wahhabisme dans le pays mais jusqu'à la fin de l'année il n'a pris aucune action. Le ministre de l'Intérieur de l'époque, M. Hassoumi Massaoudou, a déclaré lors de la campagne présidentielle qu'il fallait organiser et réglementer la construction des mosquées wahhabites dans le pays.

Selon certaines sources médiatiques, les campagnes électorales pendant les présidentielles et parlementaires de février démarraient souvent par la lecture de la Fatiha, la proclamation de foi au début du Coran.

Le Commissariat à l'organisation du Hadj et de la Oumra (COHO) a tenté de réparer la mauvaise organisation du Hadj par les Agences de voyage locales en facilitant les voyages à destination d'Arabie Saoudite. Certains pèlerins ont signalé que le Commissariat rendait le Hadj moins compliqué ; cependant, d'autres ont déclaré qu'ils avaient des retards pour leur départ à destination ou en provenance de l'Arabie saoudite en raison de problèmes logistiques. Plusieurs pèlerins ont signalé qu'ils avaient été abandonnés à l'aéroport de Niamey à cause du non paiement par le Commissariat à l'organisation du Hadj et de la Oumrah du transporteur aérien affrété. En octobre, le commissaire a été limogé.

NIGER

Section III. Situation du respect de la liberté de religion au sein de la société

Selon les responsables religieux, la coopération entre les communautés chrétienne et musulmane a continué à s'améliorer au lendemain des manifestations violentes et mortelles de janvier 2015 dans les villes de Niamey et de Zinder. L'agitation a été provoquée par une déclaration publique du président Issoufou « nous sommes tous Charlie » lors d'un événement à Paris commémorant les meurtres de *Charlie Hebdo*.

Alors que la majorité de la population adhère à l'interprétation maliki de l'islam sunnite, les dirigeants musulmans ont signalé que le wahhabisme a augmenté en nombre et en influence au cours de l'année. Selon les médias, des milliers de mosquées wahhabites et de madrassas ont été construites au cours des dernières années.

Le chef de l'Association islamique du Niger et l'archevêque de Niamey ont exhorté la coopération mutuelle sur la Journée nationale du nettoyage en octobre, en mettant en exergue l'importance de la propreté et l'égalité des communautés propres avec la foi.

Le Forum interreligieux islamo-chrétien a été actif dans toutes les régions du pays. Le forum a favorisé la coopération entre les chefs religieux de différents groupes religieux et les membres du forum se sont réunis régulièrement pour discuter de la paix au sein des communautés et d'autres questions d'intérêt commun.

Les musulmans et les chrétiens ont participé de manière générale aux festivités des uns et des autres lors de leurs célébrations respectives. Les bibles en arabe et dans les principales langues locales étaient disponibles à la vente sur les marchés locaux.

Section IV. Politique du Gouvernement des États-Unis

En juillet, la deuxième Dame des États-Unis a effectué une visite à Niamey et rencontré des représentants du ministère de l'Intérieur (MOI), ainsi que des dirigeants de divers groupes religieux pour discuter de l'importance de la tolérance religieuse, de la diversité et du respect de la lutte contre l'extrémisme et la volatilité dans la région.

L'Ambassadeur et les représentants de l'ambassade des États-Unis ont continué à plaider en faveur de la liberté de religion et de la tolérance à travers de rencontres avec les dirigeants musulmans et au soutien des dialogues inter- et intra-religieux dans tout le pays. L'ambassadrice a organisé un repas de rupture de jeûne, auquel prenaient part des dirigeants musulmans, chrétiens et Bahaïs, des représentants du gouvernement et des membres de la société civile, au cours duquel elle a prononcé un discours soulignant l'importance de la tolérance interconfessionnelle. L'Ambassade a continué à maintenir des relations avec le conseil interreligieux constitué de dirigeants musulmans et chrétiens.